Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 64 (1926)

Heft: 35

Artikel: L'alibi
Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-220489

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité : Gust, AMACKER Palud, 3 - LAUSANNE

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6 .six mois, Fr. 3.50 - Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A PROPOS D'ARMOIRIES

Un abonné, bourgeois de Vuarrens, nous adresse la lettre suivante que nous sommes heu-reux de publier, parce que, comme l'auteur, nous goûtons peu les armoiries que l'on nous avait données comme authentiques et que nous avons publiées comme étant celles de Vuarrens.

Espérons que l'armorial des communes vaudoises sera prochainement augmenté d'un nouvel écusson de caractère héraldique, d'autant plus beau qu'il sera simple et conforme aux règles du blason.

> Chaux-de-Fonds, 20 juillet 1926. « Rédaction du Conteur Vaudois

« Messieurs, « Dans votre numéro du 17 courant vous publiez sous le titre « Armoiries communales » des armoiries qui seraient soi-disant celles de Vuarrens, ma commune d'origine.

» Je crois savoir que cette commune n'a pas été consultée sur l'établissement des armoiries publiées par le Conteur et qu'elle n'est pas disposée à se laisser « colloquer » des armoiries qui ne sont — couleurs à part — que la copie servile de celles de Vevey. Vuarrens sera appelé prochainement à examiner un projet en élaboration. » Recevez, etc.

»Eug. Buffat, abonné au Conteur.»



IL N'Y A PAS, IL EST BEAU

HANTONS notre aimable patrie; chantons cette terre chérie, et son beau lac et son tableau de vie; Chantons tous le canton de Vaud... si beau!»

Ah! le bon doyen Curtat n'eut pas beaucoup de peine à entraîner ses compatriotes ; ils en-tonnèrent d'emblée, comme pour le « Vaudois, un nouveau jour se lève, qui porte la joie en nos

Dommage que ce dernier chant, qui, comme le premier répond si bien à l'esprit de notre peuple, bonhomme et rêveur, célèbre « l'amour des lois ». Nous l'avons dit plus d'une fois : Les lois ont droit au respect ; il est même très prudent de les respecter et d'y obéir, mais avoir «l'amour » des lois n'est pas possible. Enfin, n'insistons pas. Pour rien si follement

N'usons pas notre langue Tout avis est mauvais Et tout sermon déplaît. Vieux habits, vieux galons, Inutile harangue.

a dit, avec raison, Victor Favrat.

Oh! oui, notre canton de Vaud est beau. C'est assurément l'un des plus beaux de la Suisse, dont il synthétise en quelque sorte les divers aspects. Il a tout ce qui caractérise la terre helvétique, tout!

Quelqu'un nous le répétait encore l'autre jour. La semaine dernière, nous disait-il, j'ai emmené mon fils aîné et lui ai tenu le langage que

« Mon cher enfant, tu as eu le privilège de naître dans un beau et bon pays. Nous allons en visiter une partie, sac au dos, bâton à lamain. Nous voyagerons au gré de nos désirs, de nos goûts, de nos forces et des circonstances, avec lesquelles il faut toujours compter. En apprenant à le bien connaître, tu apprendras à le mieux aimer. Les régions que nous allons parcourir voisinent le canton de Fribourg, l'un de ceux qui ressemblent le plus au nôtre, par sa nàture et par sa population. N'était la divergence des confessions, que dénoncent les lieux de culte, on ne s'apercevrait pas du passage de la frontière. Il y a moins de distance de Moudon à Ro-mont, de Châtel St-Denis à Vevey, de Payerne à Estavayer, que de Coppet à Versoix ou de Concise à Vaumarcus. »

Et nous sommes partis; et nous sommes allés d'enchantement en enchantement. Partout, une grande variété d'aspect; partout des spectacles nouveaux. Vignes, champs, forêts, lacs, bourgades pittoresques et originales, nous avons tout traversé, tout vu. Et partout, des populations simples, heureuses, accueillantes.

Aimons bien notre pays ; servons le avec dévouement, avec joie, avec plaisir. Il le mérite. « Chantons notre aimable Patrie! »



E sovigno et bin dâi villio assebin, qu'on ne vâyai pas bin bi cuemin ora câre verna et âre. verna et écore à l'écllaï, et tot parài l'ivrâdzo sè fasâi assebin tiè ora.

Vos ra bî dere, l'èotiè dé curieux tiè cllî lélétrique: on viré onna petita cllia et pu tac, on est cazu éblousai cein vin cuemin on inludzo.

Dain lou teimp on avâi ion dé clliaî craizu pliat avoué de l'hélo âo bin onna tsandâila qu'on betavé dain on carnotset à l'étrâblio et à la grandze dain on perte qu'on fasâi à onna

Mâ, du adan, lé zaféré l'ant bin tsandzi avoué cllia moderna d'ora, et encora l'assurance pôr lé zincendie que cein l'a éta tota onna comédie.

Per ordre dâi autoritâ lè dzeins l'ant dû sè moblia d'onna lanterna, cuemin on avâi pas encora dai pillier, l'est lou tambour qu'ètâi tserdzi dai publicachon. Nom de sort! por cein l'iré zèlà, ie réchaivesai tsaqué iadzo onna quartéta

ao bin on demi pot de bounaman.

Lou premi coup que l'a réchu lé zordres dâi autorità pôr la lanterna, l'a vito prépara sa tièce et rrran-tanplan plan plan... rrrapataplann.

« Dain lâo séance dâo dozé dâo mâi, lè z'autorità l'ant décida que, ti cllioque que l'avant grandze et étrablio dèvessant sè moblià d'onna lanterna et lâi beta lâo craizu dedein.» Ran-pan

Tot cein l'est dé la manigance à vô z'einnoï!

sé dezan lé dzein, et tot ein marmotin l'an prâi cllia lanterna (fallot) por gouverna, mâ nenni por vaire bî l'avant âobliâ d'allumâ lou craizu et dé colère djuravon aprî clliâo manâire dé tatipotse. L'an réchaillai lou craizu et l'ant rébeta dain lou carnotset cuemin dévant. Ouand clliâo monchu l'ant cein apéchu, sé sant vu dobedzi dé referé onna novalla séance por remettre aô tambou et revaitsé lou rarantanplan, plan, plan rrrapataplann ein avant.

« Lé z'autorita dain lao derraire séance l'ant décida, que, ne sufisai pas de mettre lou craizu dain la lanterna, mâ que ne faillai pas âobliâ dé l'allumâ!» Ran-tan-plan plan plan!

Ma fâi, l'a èta la dèrâire publicachon que lou tapin l'a fé. A la premîre que l'a éta posâje âo pilier lou pourro diâblio l'îre por pliora, tant regrettavé dé ne rein mé pouâi tapa su sa tièce, et encora bin mé lé quartette que lâi fasant tant pliézi.

E. P., Morges.

L'Alibi. — Mme Ledct, la femme du parfumeur bien connu, vient d'engager une nouvelle bonne, qui est arrivée nantie des meilleurs certificats. Elle l'a aussitót mise au travail dans son salon, car elle attend quelques amies pour prendre le thé à cinq heures.

Or, voilà que soudain retentit un bruit insolite provenant précisément du salon. Mmc Ledot fronce le sourcil, mais, de peur de mécontenter la nouvelle bonne, elle se retient d'aller sur place se rendre compte de la cause de ce bruit.

Une demi-heure plus tard, la servante passe devant la porte de la pièce où est madame Ledot. Celle-ci l'interroge, presque aimablement :

— Dites-moi, ma fille, quel était donc ce bruit qu'on a entendu teut à l'heure ?

Oh! madame, c'est un vase qui est tombé par terre et qui s'est cassé en dix morceaux.

Un vase!... Je parie que c'est un de mes beaux

vases de cristal !...

- Hélas! oui, madame.

- Et c'est vous qui avez fait tomber ce vase?...

— Oh! non. madame, c'est le chien... Mme Ledot demeure un instant comme suffoquée, puis, soudain inquiète :

— Quel chien ? demande-t-elle...

Alors, la bonne, inquiète, à son tour :

— Est-ce que vous n'en auriez pas, par hasard ?...

LE MUNICIPAL

OUS n'avez peut-être pas connu Daniel des Fiaugères? Il est mort cet hiver, chargé d'années. Sur sa tombe, au modeste cimetière du village, on a gravé son nom avec ces mots: « Bon époux, bon père, bon citoyen ». Au rebours de tant d'autres, cette épitaphe ne ment pas. Daniel fut vraiment un brave homme et, sauf une breve période, sa conduite eût pu être donnée en exemple à tous ses combourgeois.

Vers sa cinquantième année, Daniel eut la faiblesse d'accepter le poste de municipal. Il n'était pas plus fait pour cela que l'empereur d'Allemagne pour gouverner le canton de Vaud. Mais flatté qu'on se fut adressé à lui, il n'avait pas osé refuser. Quelle part prenait-il à l'administration communale, comment se comportait-il aux séances de la municipalité? Nul ne l'a jamais su. Mais, ce qui crevait les yeux à tous et ce qui rendait furieuse madame Daniel, c'est qu'après les réunions à la maison de commune, il rentrait grisé par autre chose que par les honneurs

Avec cette régularité qu'il apportait en tout,